

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU TARN**

SEANCE DU 4 JUILLET 2014

L'an deux mille quatorze et le quatre du mois de juillet, à neuf heures trente, le conseil d'administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans les locaux du SDIS, 15, rue de Jautzou, sous la présidence de M. Michel BENOIT.

Participent à la séance :

Lieutenant-colonel Florian SOUYRIS, directeur départemental adjoint,
Commandant Sébastien LAMADON-PERIE, chef du groupement territorial Tarn OUEST,
Commandant Éric HEBERLE, chef du groupement territorial Tarn SUD,
Commandant Florent COURREGES, chef du groupement logistique,
M. Laurent VANDENRIESSCHE, conseiller général du canton de Saint-Pal-Cap-de-Joux,
Mme Maryline LHERM, conseiller général du canton de Lisle sur Tarn,
Mme Ludivine PAYA DELMON, adjointe au maire de Rabastens,
Lieutenant Philippe SUBREVILLE.

Présents :

Membres à voix délibérative :

MM. Michel BENOIT, Jean-Paul RAYNAUD, Christophe TESTAS, Roland FOISSAC (suppléant de M. Serge ENTRAYGUES),
Georges BOUSQUET, André FABRE, Georges PAULIN, Michel VIDAL, André MAILLE, André CABROL, Jean-Michel BOUAT,
Bernard MIRAMOND, Philippe GONZALEZ, Marc COUSINIE.
Mmes Michèle VINCENT, Martine COURVEILLE.

Membres à voix consultative :

COL Christophe DULAUD, LTN Jean-Jacques DARGET, SCH Julien DURAND, CNE Mohamed BOURAHLA, 1CL Léo THIEL
(suppléant de CPL Julien ESTIVALS).

Absents excusés :

MM. Jean-Marie FABRE, Jacques THOUROUDE, médecin-colonel Jean-Pierre LAUTIER.

Secrétaire : Colonel C. DULAUD.

Nombre de membres à voix délibérative en exercice : 18 / présents : 16/ pouvoirs : 0/ votants : 16.

Nombre de membres à voix consultative en exercice : 6 / présents : 5.

Date de la convocation : 23 juin 2014.

~~~~~  
**RAPPORT N°053/CA - 07/14**

**OBJET : Durée d'amortissement 1 FPT et 2 VSR acquis au SDIS 31**

Le SDIS est en cours d'acquisition de véhicules d'occasion au SDIS 31, 1 FPT et 2 VSR pour un montant de 5000 euros chacun.

Suite à l'acquisition d'un premier FPT fin 2013 au SDIS 31, par délibération du bureau du CASDIS en date du 4 octobre 2013 le bureau du CASDIS avait fixé à 5 ans la durée d'amortissement de ce bien.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité,

- d'appliquer la même durée d'amortissement pour les trois véhicules d'occasion au SDIS 31.

Certifié exécutoire compte-tenu de la réception en Préfecture

le **16 juillet 2014**

et de la publication-notification du **16 juillet 2014**

Pour extrait certifié conforme,  
Le président du Conseil d'Administration,



Michel BENOIT